

## POLITIQUE RGP D SIGMA CLERMONT À DESTINATION DES PARTENAIRES<sup>1</sup>

### 1. PRÉAMBULE

---

Le Règlement (EU) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, autrement appelé le Règlement général sur la protection des données (ci-après RGPD) fixe le cadre juridique applicable aux traitements de données à caractère personnel.

Le RGPD renforce les droits et les obligations des responsables de traitements, des sous-traitants, des personnes concernées et des destinataires des données.

Dans le cas de notre activité nous sommes amenés à traiter des données à caractère personnel.

Pour une bonne compréhension de la présente politique il est précisé que :

- Le "responsable du traitement" : SIGMA Clermont;
- Le "sous-traitant" : désigne toute personne physique ou morale qui traite des données à caractère personnel pour le compte de SIGMA Clermont;
- Les "personnes concernées" : désigne les partenaires de SIGMA Clermont;
- Les "destinataires" : désigne les personnes physiques ou morales qui reçoivent des données à caractère personnel de la part de SIGMA Clermont. Les destinataires des données peuvent donc être aussi bien des salariés ou agents publics de SIGMA Clermont que des organismes extérieurs (partenaires, exposants, établissement bancaire, intervenants, etc.).

Le RGPD, en son article 12, impose que les personnes concernées soient informées de leurs droits de manière concise, transparente, compréhensible et aisément accessible.

### 2. OBJET

---

La présente politique a pour objet de satisfaire à l'obligation d'information à laquelle SIGMA Clermont est tenue en application du RGPD (article 12) et de formaliser les droits et les obligations de ses partenaires au regard du traitement de leurs données à caractère personnel.

<sup>1</sup> Par " partenaires ", il convient d'entendre les fournisseurs et tous les autres prestataires avec lesquels SIGMA Clermont est amené à contracter pour l'exercice de son activité

### 3. PORTÉE

---

La présente politique a vocation à s'appliquer dans le cadre de la mise en place de l'ensemble des traitements de données à caractère personnel relatifs aux partenaires de SIGMA Clermont.

SIGMA Clermont met tout en œuvre pour que les données soient traitées dans le cadre d'une gouvernance interne précise. Ceci étant précisé, la présente politique ne porte que sur les traitements dont SIGMA Clermont est responsable du traitement et ne vise donc pas les traitements qui ne seraient pas créés ou exploités en dehors des règles de gouvernance fixées par SIGMA Clermont (traitement dit "sauvages" ou sandow IT).

Le traitement de données à caractère personnel peut être géré directement par SIGMA Clermont ou par le biais d'un sous-traitant spécifiquement désigné par SIGMA Clermont.

Cette politique est indépendante de tout autre document pouvant s'appliquer au sein de la relation contractuelle entre SIGMA Clermont et les partenaires.

### 4. TYPES DE DONNÉES COLLECTÉES

---

<b>Données non techniques (selon les cas d'usage)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Identité et identification (nom, prénom, numéro référence partenaire, raison sociale, code d'identification comptable, numéro SIREN)</li> <li><input type="checkbox"/> Coordonnées (e-mail, adresse postale, numéro de téléphone)</li> <li><input type="checkbox"/> Vie personnelle / professionnelle lorsque c'est nécessaire (notamment fonction, nom société)</li> <li><input type="checkbox"/> Données bancaires si nécessaire</li> </ul>
<b>Données techniques (selon les cas d'usage)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Données d'identification (adresse IP)</li> <li><input type="checkbox"/> Données de connexion (logs)</li> </ul>

### 5. ORIGINES DES DONNÉES

---

Les données relatives à nos partenaires sont généralement collectées directement auprès d'eux (collecte directe).

## 6. FINALITÉS ET BASES LÉGALES

---

Selon les cas, SIGMA Clermont traite vos données pour les finalités suivantes:

- Gestion de la relation contractuelle,
- Gestion des commandes,
- Gestion de la facturation et de la comptabilité,
- Gestion d'un annuaire de contacts,
- Gestion des partenariats industriels
  - o Pour les activités pédagogiques (contrats d'apprentissages, stages, vacations, forums, visites d'usines, ...),
  - o De recherche,
  - o De transfert technologique,
  - o De mobilité internationale
  - o De formation continue,
  - o De perception de taxe d'apprentissage,
  - o De développement de projets communs
- Gestion de la location de locaux
- Gestion du site web de SIGMA Clermont (demandes d'internautes)
- Gestion du parc informatique de SIGMA Clermont,
- Envoi de newsletter,
- Élaboration de statistiques,

Ces finalités reposent sur l'exécution de la relation contractuelle et commerciale entre SIGMA Clermont et ses partenaires.

Lorsque c'est nécessaire, SIGMA Clermont recueille le consentement des personnes (exemple : newsletter).

## 7. DESTINATAIRES DES DONNÉES – HABILITATION & TRAÇABILITÉ

---

SIGMA Clermont s'assure que les données ne soient accessibles qu'à des destinataires internes ou externes habilités.

Destinataires internes	Destinataires externes
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le personnel habilité de SIGMA Clermont, des services chargés de traiter la relation partenaire, des services administratifs et comptables, des services logistiques et informatiques ainsi que leurs responsables hiérarchiques ;</li> <li>- le personnel habilité des services chargés du contrôle (commissaire aux comptes, services chargés des procédures internes du contrôle, etc.) ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les partenaires, les sociétés extérieures ou les filiales d'un même groupe de sociétés ;</li> <li>- les organismes, les auxiliaires de justice et les officiers ministériels, dans le cadre de leur mission de recouvrement de créances ;</li> </ul>

Les destinataires des données à caractère personnel des partenaires au sein de SIGMA Clermont sont soumis à une obligation de confidentialité.

SIGMA Clermont décide quel destinataire pourra avoir accès à quelle donnée selon une politique d'habilitation.

SIGMA Clermont n'est en aucun cas responsable des dommages de toute nature qui peuvent résulter d'un accès illicite aux données à caractère personnel.

Tous les accès concernant des traitements relatifs à des données à caractère personnel de clients et prospects font l'objet d'une mesure de traçabilité.

Par ailleurs, les données à caractère personnel pourront être communiquées à toute autorité légalement habilitée à en connaître. Dans ce cas, SIGMA Clermont n'est pas responsable des conditions dans lesquelles les personnels de ces autorités ont accès et exploitent les données.

## 8. DURÉE DE CONSERVATION

La durée de conservation des données est définie par SIGMA Clermont au regard des contraintes légales et contractuelles qui pèsent sur elle et à défaut en fonction de ses besoins et notamment selon les principes suivants :

Traitement	Durée de conservation
<b>Données relatives aux Partenaires</b>	Pendant la durée des relations contractuelles augmentée de 3 ans à des fins d'animation et de prospection, sans préjudice des obligations de conservation ou des délais de prescription
<b>Données relatives aux contrats</b>	5 ans à compter de leur conclusion
<b>Données techniques</b>	1 an à compter de leur collecte
<b>Lutte contre le blanchiment</b>	5 ans
<b>Gestion de la facturation et de la comptabilité</b>	10 ans
<b>Cookies</b>	13 mois
<b>Newsletter</b>	Jusqu'à désabonnement de la personne concernée

Passés les délais fixés, les données sont soit supprimées, soit conservées après avoir été anonymisées, notamment pour des raisons d'usages statistiques. Elles peuvent être conservées en cas de précontentieux et contentieux.

Il est rappelé aux partenaires que la suppression ou l'anonymisation sont des opérations irréversibles et que SIGMA Clermont n'est plus, par la suite, en mesure de les restaurer.

## 9. DROIT DE CONFIRMATION ET DROIT D'ACCÈS

---

Les partenaires disposent d'un droit de demander à SIGMA Clermont la confirmation que des données le concernant sont ou non traitées.

Les partenaires disposent également d'un droit d'accès, ce dernier étant conditionné au respect des règles suivantes :

- La demande émane de la personne elle-même et est accompagnée d'une copie d'un titre d'identité, à jour ;
- Être formulée par écrit à l'adresse suivante : SIGMA Clermont, à l'attention de la déléguée à la protection des données, Campus des Cézeaux, CS20265 63178 AUBIERE ou à l'adresse e-mail [dpo@sigma-clermont.fr](mailto:dpo@sigma-clermont.fr). Les partenaires ont le droit de demander une copie de leurs données à caractère personnel faisant l'objet du traitement auprès de SIGMA Clermont. Toutefois, en cas de demande de copie supplémentaire, SIGMA Clermont pourra exiger la prise en charge financière de ce coût par les partenaires.

Si les partenaires présentent leur demande de copie des données par voie électronique, les informations demandées lui seront fournies sous une forme électronique d'usage courant, sauf demande contraire.

Les partenaires sont informés que ce droit d'accès ne peut porter sur des informations ou données confidentielles ou encore pour lesquelles la loi n'autorise pas la communication.

Le droit d'accès ne doit pas être exercé de manière abusive c'est-à-dire réalisé de manière régulière dans le seul but de déstabiliser le service concerné.

## 10. MISE À JOUR – ACTUALISATION ET RECTIFICATION

---

SIGMA Clermont satisfait aux demandes de mise à jour :

- Automatiquement pour les modifications en ligne sur des champs qui techniquement ou légalement peuvent être mis à jour ;
- Sur demande écrite émanant de la personne elle-même qui doit justifier de son identité.

## 11. DROIT À L'EFFACEMENT

---

Le droit à l'effacement des partenaires ne sera pas applicable dans les cas où le traitement est mis en œuvre pour répondre une obligation légale.

En dehors de cette situation, les partenaires pourront demander l'effacement de leurs données dans les cas limitatifs suivants :

- Les données à caractère personnel ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ou traitées d'une autre manière ;
- Lorsque la personne concernée retire le consentement sur lequel est fondé le traitement et qu'il n'existe pas d'autre fondement juridique au traitement ;
- La personne concernée s'oppose à un traitement nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par SIGMA Clermont et qu'il n'existe pas de motif légitime impérieux pour le traitement ;
- La personne concernée s'oppose à un traitement de ses données à caractère personnel à des fins de prospection, y compris au profilage ;
- Les données à caractère personnel ont fait l'objet d'un traitement illicite.

Conformément à la législation sur la protection des données à caractère personnel, les partenaires sont informés qu'il s'agit d'un droit individuel qui ne peut être exercé que par la personne concernée relativement à ses propres informations : pour des raisons de sécurité, le service concerné devra donc vérifier votre identité afin d'éviter toute communication d'informations confidentielles vous concernant à une autre personne que vous.

## 12. DROIT À LA LIMITATION

---

Les partenaires sont informés de ce que droit n'a pas vocation à s'appliquer dans la mesure où le traitement opéré par SIGMA Clermont est licite et que toutes les données à caractère personnel collectées sont nécessaires à l'exécution de ses prestations.

## 13. DROIT À LA PORTABILITÉ

---

SIGMA Clermont fait droit à la portabilité des données dans le cas particulier des données communiqués par les partenaires eux même, sur des services en ligne proposés par SIGMA Clermont lui-même et pour les finalités reposant sur le seul consentement des personnes. Dans ce cas les données seront communiquées dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par une machine.

#### 14. DÉCISION INDIVIDUELLE AUTOMATISÉE

---

SIGMA Clermont ne procède pas à des décisions individuelles automatisées.

#### 15. DROIT POST MORTEM

---

Les partenaires sont informés qu'ils disposent du droit de formuler des directives concernant la conservation, l'effacement et la communication de leurs données post-mortem. La communication de directives spécifiques post-mortem et l'exercice de leurs droits s'effectuent par courrier électronique à l'adresse [dpo@sigma-clermont.fr](mailto:dpo@sigma-clermont.fr) ou par courrier postal à l'adresse suivante SIGMA Clermont, à l'attention de la déléguée à la protection des données, Campus des Cézeaux, CS20265 63178 AUBIERE, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé.

#### 16. CARACTÈRE FACULTATIF OU OBLIGATOIRE DES RÉPONSES

---

Les partenaires sont informés sur chaque formulaire de collecte des données à caractère personnel du caractère obligatoire ou facultatif des réponses par la présence d'un astérisque.

Dans le cas où des réponses sont obligatoires, SIGMA Clermont explique aux partenaires les conséquences d'une absence de réponse.

#### 17. DROIT D'USAGE

---

SIGMA Clermont se voit conférer par les partenaires un droit d'usage et de traitement de leurs données à caractère personnel pour les finalités exposées ci-dessus.

Toutefois, les données enrichies qui sont le fruit d'un travail de traitement et d'analyse de SIGMA Clermont, autrement appelées les données enrichies, demeurent la propriété exclusive de SIGMA Clermont (analyse d'usage, statistiques, etc.).

#### 18. SOUS-TRAITANCE

---

SIGMA Clermont informe ses partenaires qu'elle pourra faire intervenir tout sous-traitant de son choix dans le cadre du traitement de leurs données à caractère personnel.

Dans ce cas, SIGMA Clermont s'assure du respect par le sous-traitant de ses obligations en vertu du RGPD.

SIGMA Clermont s'engage à signer avec tous ses sous-traitants un contrat écrit et impose aux sous-traitants les mêmes obligations en matière de protection des données qu'elle-même. De plus, SIGMA Clermont se réserve le droit de procéder à un audit auprès de ses sous-traitants afin de s'assurer du respect des dispositions du RGPD.

## 19. SÉCURITÉ

---

Il appartient à SIGMA Clermont de définir et de mettre en œuvre les mesures techniques de sécurité, physiques ou logiques, qu'il estime appropriées pour lutter contre la destruction, la perte, l'altération ou la divulgation non autorisée des données de manière accidentelle ou illicite.

Parmi ces mesures figurent principalement:

- Veille sur les évolutions du domaine de la sécurité informatique
- Sensibilisation des utilisateurs à la sécurité des systèmes d'information
- Prévention d'éventuels incidents et contentieux en lien avec l'utilisation des moyens informatiques et réseaux
- Mise en place de dispositifs de journalisation et de traces de l'activité
- Formalisation d'une politique de sécurité des systèmes d'information
- Tenue à jour de fiches serveurs qui formalisent l'identité de chaque serveur, sa configuration, sa politique de sauvegarde, ses contrats de maintenance, ses dispositifs de tolérances aux pannes
- Tenue à jour à jour des instructions d'extinction et de démarrage de la salle blanche d'exploitation
- Déploiement de moyens techniques augmentant la sécurité physique des équipements informatiques (disponibilité).
- Déploiement de moyens techniques augmentant la sécurité physique des équipements réseaux (disponibilité).
- Mise en place des dispositifs nécessaires pour assurer la sauvegarde et l'archivage des données
- Mise en place en place de dispositifs nécessaires pour assurer un plan de reprise après incident.
- Mise en place de dispositifs nécessaires pour surveiller la disponibilité des services
- Protection de la messagerie électronique
- Surveillance des attaques et failles de sécurité
- Interventions pour optimiser la disponibilité des services
- Démarches internes et/ou juridiques suite à la découverte d'incidents de sécurité

## 20. VIOLATION DE DONNÉES

---

En cas de violation de données à caractère personnel, SIGMA Clermont s'engage à en notifier à la CNIL dans les conditions prescrites par le RGPD.

Si ladite violation fait peser un risque élevé sur les partenaires et que les données n'ont pas été protégées, SIGMA Clermont:

- En avisera les partenaires concernés ;
- Communiquera aux partenaires concernés les informations et recommandations nécessaires.

## 21. DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES

---

SIGMA Clermont a désigné un délégué à la protection des données.

Les coordonnées du délégué à la protection des données sont les suivantes :

Sylvie DUCKI - [dpo@sigma-clermont.fr](mailto:dpo@sigma-clermont.fr) – 04 73 40 71 32

En cas de mise en œuvre d'un nouveau de traitement de données à caractère personnel, SIGMA Clermont saisira préalablement le délégué à la protection des données.

Si les partenaires souhaitent obtenir une information particulière ou souhaitent poser une question particulière, il leur sera possible de saisir le délégué à la protection des données qui leur donnera une réponse dans un délai raisonnable au regard de la question posée ou de l'information requise.

En cas de problème rencontré avec le traitement des données à caractère personnel, les partenaires pourront saisir le délégué à la protection des données désigné.

## 22. REGISTRE DES TRAITEMENTS

---

SIGMA Clermont, en tant que responsable du traitement, s'engage à tenir à jour un registre de toutes les activités de traitement effectuées.

Ce registre est un document ou applicatif permettant de recenser l'ensemble des traitements mis en œuvre par SIGMA Clermont, en tant que responsable du traitement.

SIGMA Clermont s'engage à fournir à l'autorité de contrôle, à première demande, les renseignements permettant à ladite autorité de vérifier la conformité des traitements à la réglementation informatique et libertés en vigueur.

## 23. DROIT D'INTRODUIRE UNE RÉCLAMATION AUPRÈS DE LA CNIL

---

Les partenaires concernés par le traitement de leurs données à caractère personnel sont informés de leur droit d'introduire une plainte auprès d'une autorité de contrôle, à savoir la Cnil en France, si celui-ci estime que le traitement de données à caractère personnel le concernant n'est pas conforme à la réglementation européenne de protection des données, à l'adresse suivante :

**Cnil** – Service des plaintes - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 - Tél : 01 53 73 22 22

## 24. ÉVOLUTION

---

La présente politique peut être modifiée ou aménagée à tout moment en cas d'évolution légale, jurisprudentielle, des décisions et recommandations de la Cnil ou des usages. Toute nouvelle version de la présente politique sera portée à la connaissance des partenaires par tout moyen défini par SIGMA Clermont, en ce compris la voie électronique (diffusion par courrier électronique ou en ligne par exemple).

## 25. POUR PLUS D'INFORMATIONS

---

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter les services suivants : [dpo@sigma-clermont.fr](mailto:dpo@sigma-clermont.fr) & [dsi@sigma-clermont.fr](mailto:dsi@sigma-clermont.fr)

Pour toute autre information plus générale sur la protection des données personnelles, vous pouvez consulter le site de la CNIL [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr).